



*Lettre ouverte à Monsieur Masson, Dagemo*

Paris le 18 avril 2008

Monsieur MASSON  
DAGEMO  
39-43 Quai André Citroën  
75902 PARIS Cedex 15

Monsieur,

En 2008, le premier mai coïncide avec le jeudi de l'ascension. Dans un arrêt du 21 juin 2005, la Cour de Cassation a statué sur la coïncidence de 2 jours fériés. Dans sa fiche n° 2008-02 du 16 janvier 2008, le DGT, dont la grande sagesse et la compétence juridique sont reconnues par tous, a tiré les conséquences de cette jurisprudence : « *Il ressort de cet arrêt que dans tous les cas où une convention ou un accord collectif reconnaît le caractère férié et chômé du jeudi de l'Ascension, les salariés absents le premier mai devront bénéficier d'un jour de repos supplémentaire dans l'année au titre du jeudi de l'Ascension.* »

La même règle doit à l'évidence s'appliquer aux fonctionnaires pour qui le jeudi de l'ascension est statutairement férié en application de l'Arrêté du 29 Germinal An X et de l'article 42 de la Loi du 9 décembre 1905. **Nous vous demandons, en conséquence de retirer le point 2 de votre circulaire du 17 avril 2008 et d'accorder aux agents de vos services un jour de repos supplémentaire en 2008**, ce qui leur permettra, au moins pour cette année de récupérer le jour de RTT dont ils sont spoliés depuis 2005 à cause du jour soi-disant de « solidarité ».

Au cas où vous estimeriez qu'une telle largesse serait de nature à affecter durablement le budget de l'Etat, nous vous précisons que la prochaine coïncidence du premier mai et du jeudi de l'ascension se produira en ...2160.

Veillez recevoir nos salutations.

Pour SUD Travail Affaires Sociales

Pierre JOANNY

Copie : Mr Heyries, cabinet du ministre